

## **Formulaire de vote par correspondance relatif à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN VOULOIR AU PLUS TARD POUR LE MERCREDI 14 MAI 2025**

- SOIT EFFECTUER LE VOTE PAR CORRESPONDANCE PAR LA PLATEFORME LUMI (VIA LE LIEN [www.lumiconnect.com](http://www.lumiconnect.com), sous « Vote direct ») ;
- SOIT ENVOYER L'ORIGINAL DATE ET SIGNE DU FORMULAIRE PAR LETTRE A LA SOCIETE (Elia Group SA, à l'attention de Madame Siska Vanhoudenhoven, Secrétaire Général, Boulevard de l'Empereur 20, B-1000 Bruxelles). LA SOCIETE DOIT AVOIR RECU CETTE LETTRE AU PLUS TARD POUR LE MERCREDI 14 MAI 2025 ;
- SOIT ENVOYER UNE COPIE (SCANNEE OU PHOTOGRAPHIEE) DU FORMULAIRE DATEE ET SIGNEE PAR E-MAIL A LA SOCIETE (shareholder@eliagroup.eu).

**NOUS VOUS RAPPELONS, POUR LE BON ORDRE, QUE LES FORMALITES PREVUES DANS LA CONVOCATION, RELATIVES A LA PARTICIPATION ET AU VOTE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DOIVENT EGALLEMENT ETRE OBSERVEES.**

**Elia Group SA**

A l'attention de Madame Siska Vanhoudenhoven  
Secrétaire Général  
Boulevard de l'Empereur 20  
B-1000 Bruxelles

## **Formulaire de vote par correspondance relatif à l'Assemblée Générale Ordinaire**

Le/la soussigné(e)<sup>1</sup> .....  
.....  
.....,

propriétaire de

..... actions nominatives,  
..... actions dématérialisées<sup>2</sup>

d'Elia Group SA (la « société »),  
souhaite, par la présente, voter par correspondance à l'Assemblée Générale Ordinaire  
de :

**Elia Group SA**

qui se tiendra le mardi 20 mai 2025,  
à 10.00 heures,  
au Sparks Meeting, rue Ravenstein 60, à 1000 Bruxelles  
(ci-après l' « Assemblée Générale Ordinaire »),

<sup>1</sup> **A COMPLETER :**

- pour les personnes physiques : nom, prénom et adresse complète ;  
- pour les personnes morales : dénomination, forme juridique et siège, ainsi que nom et fonction de(s) (la) personne(s) physique(s) qui (est) sont habilitée(s) à signer la procuration au nom de la personne morale.

<sup>2</sup> **NOMBRE D'ACTIONS A COMPLETER ET BIFFER LA MENTION INUTILE**

**et déclare voter comme suit sur les propositions de décisions<sup>3</sup> mentionnées ci-après, telles que reprises dans l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :**

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2024
  2. Rapport des commissaires sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2024
  3. Approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2024, en ce compris l'affectation du résultat

**Proposition de décision :** l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2024, en ce compris l'affectation du résultat.

pour       contre       abstention

## □ contre

## abstention

- #### 4. Commentaire du et vote consultatif sur le rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

**Proposition de décision :** l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2024.

pour       contre       abstention

## contre

### abstention

5. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés (IFRS), en ce compris les informations consolidées en matière de durabilité, relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2024
  6. Rapports des commissaires sur les comptes annuels consolidés (IFRS) et sur les informations consolidées en matière de durabilité relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2024
  7. Discussion des comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2024
  8. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

**Proposition de décision :** l'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2024.

pour       contre       abstention

## contre

## abstention

- ## 9. Décharge aux commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

**<sup>3</sup> COCHER LA CASE QUI CORRESPOND AU VOTE CHOISI**

**Proposition de décision :** l'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner décharge aux commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2024.

**pour**       **contre**       **abstention**

10. Prise de connaissance de la démission volontaire d'un administrateur indépendant et nomination d'un nouvel administrateur indépendant et fixation de sa rémunération.

**Proposition de décision :** l'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance de la démission volontaire de Monsieur Bernard Gustin en tant qu'administrateur indépendant et Président du Conseil d'Administration à partir du 12 décembre 2024 suite à sa nomination en tant que Chief Executive Officer de la société et nomme Monsieur Olivier Chapelle en tant qu'administrateur indépendant de la société pour une durée de quatre ans à partir de ce jour, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société, pour se terminer immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2029 relative à l'exercice clôturé le 31 décembre 2028.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance du fait que l'administrateur susmentionné répond aux conditions d'indépendance telles que définies à l'article 7:87, §1 du Code des sociétés et des associations.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que le mandat de l'administrateur indépendant susmentionné sera rémunéré de la même manière que celui des autres membres du Conseil d'Administration conformément à la politique de rémunération de la société.

**pour**       **contre**       **abstention**

11. Prise de connaissance de l'expiration du terme du mandat d'un administrateur indépendant et nomination d'un nouvel administrateur indépendant et fixation de sa rémunération

**Proposition de décision :** l'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance de l'expiration du terme du mandat de Monsieur Michel Allé (administrateur indépendant) avec effet immédiat après l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour et nomme Monsieur Michel Sirat en tant qu'administrateur indépendant de la société pour une durée de quatre ans à partir de ce jour, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société, pour se terminer immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2029 relative à l'exercice clôturé le 31 décembre 2028.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance du fait que l'administrateur susmentionné répond aux conditions d'indépendance telles que définies à l'article 7:87, §1 du Code des sociétés et des associations.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que le mandat de l'administrateur indépendant susmentionné sera rémunéré de la même manière que celui des autres membres du Conseil d'Administration conformément à la politique de rémunération de la société.

**pour**       **contre**       **abstention**

12. Prise de connaissance de l'expiration du terme du mandat d'une administratrice indépendante et nomination d'une nouvelle administratrice et fixation de sa rémunération

**Proposition de décision :** l'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance de l'expiration du terme du mandat de Madame Laurence de l'Escaille (administratrice indépendante) avec effet immédiat après l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour et nomme Madame Saskia Van Uffelen en tant qu'administratrice de la société pour une durée d'un an à partir de ce jour, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société, pour se terminer immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2026 relative à l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que le mandat de l'administratrice susmentionnée sera rémunéré de la même manière que celui des autres membres du Conseil d'Administration conformément à la politique de rémunération de la société.

**pour**       **contre**       **abstention**

13. Réélection d'une administratrice indépendante et fixation de sa rémunération

**Proposition de décision :** l'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire Madame Pascale Van Damme en tant qu'administratrice indépendante de la société, pour une durée de quatre ans à partir de ce jour, après l'Assemblée Générale Ordinaire de la société, pour se terminer immédiatement à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2029 relative à l'exercice clôturé le 31 décembre 2028.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance du fait que l'administratrice susmentionnée répond aux conditions d'indépendance telles que définies à l'article 7:87, §1 du Code des sociétés et des associations.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que le mandat de l'administratrice indépendante susmentionnée sera rémunéré de la même manière que celui des autres membres du Conseil d'Administration conformément à la politique de rémunération de la société.

**pour**       **contre**       **abstention**

14. Délibération et approbation d'une proposition modifiée du Conseil d'Administration, en exécution de la décision de l'assemblée générale ordinaire

de la société du 21 mai 2024, concernant la rémunération des commissaires pour la mission d'assurance du rapport consolidé en matière de durabilité de la société pour les exercices 2024 et 2025.

**Proposition de décision :** sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de (i) réviser la rémunération des commissaires pour la mission d'assurance du rapport consolidé en matière de durabilité de la société pour l'exercice 2024 (initialement fixée à 110.914 EUR) à 102.702 EUR et (ii) de fixer la rémunération pour cette mission pour l'exercice 2025 à 91.346 EUR.

**pour**

**contre**

**abstention**

15. Divers

\* \*  
\*

**I.** L'actionnaire qui a exprimé son vote, en renvoyant valablement ce formulaire à la société, ne peut plus voter à l'Assemblée Générale Ordinaire par procuration, pour le nombre d'actions mentionné ci-dessus.

**II.** Dans le cas où l'Assemblée Générale Ordinaire ne pourrait pas être tenue à la date mentionnée ci-dessus, quelles qu'en soient les raisons, ce formulaire de vote par correspondance restera valable pour toute assemblée subséquente avec le même ordre du jour ou un ordre de jour comparable. Il n'en sera ainsi que pour autant que le soussigné ait observé, dans les délais, les formalités requises relatives à la participation et au vote à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire subséquente.

**III.** Un ou plusieurs actionnaire(s) qui possède(nt) individuellement ou ensemble trois pour cent (3%) du capital de la société peut (peuvent) exercer son (leur) droit conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations et l'article 26.1, deuxième alinéa des statuts de requérir l'inscription d'un ou plusieurs sujets à traiter à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, ainsi que d'insérer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Le cas échéant, la société mettra à la disposition de ses actionnaires, au plus tard le lundi 5 mai 2025, sur son site web sous « *Investor Relations* » - « *Elia Group Share* » - « *Shareholder meetings* » ([www.elagroup.eu](http://www.elagroup.eu)), les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par correspondance, complétés des sujets à traiter additionnels et des propositions de décisions y afférentes qui auraient été portés à l'ordre du jour, et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées.

Les formulaires de vote par correspondance qui sont valablement portés à la connaissance de la société antérieurement à la publication de l'ordre du jour complété de l'Assemblée Générale Ordinaire (c'est à dire au plus tard le lundi 5 mai 2025), resteront valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'ils couvrent.

Nonobstant ce qui précède, les votes exercés au moyen des présents formulaires sur un sujet inscrit à l'ordre du jour ne sont pas pris en considération, si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire des nouvelles propositions de décisions.

Si l'actionnaire concerné souhaite voter sur les nouvelles propositions de décisions ou les nouveaux sujets à traiter, la société doit recevoir le nouveau formulaire de vote par

correspondance de l'actionnaire concerné complété, daté et signé au plus tard le 14 mai 2025.

Des informations complémentaires sur ce sujet peuvent être consultées sur le site web de la société sous « *Investor Relations* » - « *Elia Group Share* » - « *Shareholder meetings* » ([www.eligroup.eu](http://www.eligroup.eu)).

Fait à :

Le :

---

(signature(s))